Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :
Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

07. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget principal

Monsieur HURTREL rapporte :

Conformément à l'instruction M14, les résultats de la section de fonctionnement qui ressortent du compte administratif doivent donner lieu à une délibération du Conseil municipal quant à leur affectation.

Lorsqu'un excédent de fonctionnement apparaît à la clôture de l'exercice, il peut être soit affecté en réserve, c'est-à-dire en section d'investissement, pour exécuter l'autofinancement prévu, soit reporté en fonctionnement, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit d'investissement.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 958 980,39 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	
- solde d'exécution de l'exercice	+ 105 914,98 €
- solde d'exécution cumulé	+ 1 064 895,37 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2021	
- dépenses d'investissement	1 560 683,95 €
- recettes d'investissement	1 068 441,23 €
Solde des restes à réaliser	**- 492 242,72 €**
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	
- rappel du solde d'exécution cumulé	+ 1 064 895,37 €
- rappel du solde des restes à réaliser	- 492 242,72 €
Capacité de financement	**524 232,43**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**2 690 720,37 €**

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR et 10 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au Centre :

- **AFFECTE** comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget principal de l'exercice 2021 :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	2 690 720,37 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,00 €
TOTAL	**2 690 720,37 €**

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 MARS 2022
Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 mars 2022
Pour le Maire
Le Directeur général

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Jean-François MAISONNEUVE